

PROCEDURE HDR IPP DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION

LE CANDIDAT

- Constitue son dossier (disponible sur le site)
- Envoie son dossier à son référent HDR (liste sur site) copie secrétariat-hdr

LE REFERENT HDR

- Examine le dossier de candidature (échange avec le candidat)
- Donne son avis motivé (plus éventuellement avis externe)
- Propose trois rapporteurs (*si le dossier de candidature est déjà complet - inclut le mémoire de synthèse - et en cas d'avis positif sur la demande d'inscription, le référent HDR, en lien avec le candidat et, le cas échéant, son garant, pourra proposer la nomination de trois rapporteurs – doc proposition rapporteurs*)
- Signale au responsable du CER s'il y a conflit d'intérêt avec lui et propose le nom de deux HDR pour le remplacer
- Envoie le dossier complet au secrétariat-hdr

LE SECRETARIAT-HDR

- Envoie le dossier complet au président du conseil académique (CAC)

LE PRESIDENT DU CAC

- Valide l'autorisation

LE PRESIDENT IPP

- Accorde l'autorisation d'inscription (valable 2 ans)

LE SECRETARIAT-HDR

- Informe le candidat de son autorisation d'inscription (si refus une lettre AR motivée est envoyée)
- Indique les éléments nécessaires à son inscription administrative

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

LE CANDIDAT

- Complète son dossier et le communique au secrétariat-hdr : *mémoire d'habilitation ou synthèse d'activité scientifique - copie de publication d'activité de recherche - formulaire de demande d'autorisation de soutenance (avec jury* et rapporteur) - justification de paiement des droits d'inscription*
**en cas d'absence d'un membre international dans le jury fournir un justificatif visé par le référent*

LE SECRETARIAT-HDR

- Contacte les trois rapporteurs (retour des rapports environ un mois avant la soutenance)
- A la réception des rapports, envoie des rapports et du formulaire d'autorisation de soutenance (proposition jury) à la commission recherche du comité Enseignement recherche IPP

LE CER

- Valide l'autorisation

LE PRESIDENT IPP

- Nomme le jury

LE SECRETARIAT-HDR

- Informe le candidat
- Transmet le PV et le rapport de soutenance au candidat
- Convoque le jury pour la présentation orale du candidat

SOUTENANCE

Le jury nomme un président et deux rapporteurs

Le président établit un rapport contre signé par les autres membres du jury

LE CANDIDAT

- Remet le PV et le rapport au secrétariat HDR

LE SECRETARIAT-HDR

- Etablit un certificat de réussite et lance la procédure d'impression du diplôme